

CONTRAT DE LOCATION GITE RURAL EN LOCATION DIRECTE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de mon Gîte Rural. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant l'acompte.

En vous souhaitant d'excellentes vacances dans notre région, je vous adresse mes salutations distinguées.

Le Propriétaire.

Locataire :

M., Mme, Mlle,
Adresse :
.....
.....
☎ fixe :
☎ portable :
@ email :

Gîte n° GR....., situé sur la commune de Les Plans.

Composition de la famille :

Capacité maximale du Gîte personnes.

Animaux familiers domestiqués acceptés.

Chèques vacances acceptés

personnes dont adultes

enfants de 2 à 13 ans

enfants de moins de 2 ans

animaux :

Durée de la location du à partir de 16 h au à 10 h
Prix du séjour :Euros. Caution deEuros demandée.

Propriétaire :

MASSEGUIN Michèle

1731 Grand'Route

30340 LES PLANS

☎ : 04 66 83 11 37

@ : lemasdesmarronniers@free.fr

🌐 : <http://www.giteslesplans.com>

Charges comprises dans la location :

Toutes les charges sauf le chauffage

Charges non comprises : base de calcul de coût :

.....

.....

Services supplémentaires possibles : coût :

Location de draps..... 7 Euros la paire.

Ménage en fin de séjour60 Euros.....

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si je reçois à mon adresse avant le :

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé, le deuxième est à conserver.

- Un acompte deEuros (25 %) à régler par chèque bancaire ou postal libellé à mon ordre.

Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et je disposerai du Gîte à ma convenance.

LE SOLDE d' un montant deEuros doit être réglé **un mois** avant le début du séjour soit avant le :

Je soussigné déclare être d'accord sur les termes du contrat, **après avoir pris connaissances des conditions générales figurant au verso**. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

A Les Plans, le
(signature du propriétaire)

A, le
(signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONDITIONS GENERALES

- 1- Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de location saisonnière touristique.
- 2- **SEJOUR** : Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
Sauf aménagement spécial la location se fait à l'unité semaine : heure d'arrivée 16 heures, heure de départ avant 10 heures. L'arrivée et le départ du locataire doivent avoir lieu aux jours et aux heures prévus. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.
- 3- **CONCLUSION DU CONTRAT** :
 - ↳ **Réservation** :
La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire est à conserver par le propriétaire.
 - ↳ **Solde** : **Le solde de la location est versé un mois avant l'entrée dans les lieux.**
- 4- **CAUTION** : A l'arrivée du locataire, une caution du montant indiqué au présent contrat sera demandée par le propriétaire. La caution est restituée le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en l'état des lieux. En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.
- 5- **ETAT DES LIEUX** : Un état des lieux sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la location. Il mentionne également l'état de propreté. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.
- 6- **CHARGES** :
Le prix de la location comprend la fourniture ordinaire de l'eau, du gaz, de l'électricité (en période estivale), dans les mesures raisonnables (estimées comme suit par référence à une famille de 4 personnes : 500 l d'eau froide par jour, 8 KWH/jour d'électricité, ½ bouteille par semaine de gaz butane). Cette clause ne joue pas pour le chauffage du gîte. Tout dépassement, toutes autres consommations, et le prix du chauffage seront réglés par le preneur avant son départ.
En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée dans le contrat et un justificatif est remis par le propriétaire.
- 7- **NOMBRE DE LOCATAIRES** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les locataires supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.
- 8- **UTILISATION DES LIEUX** :
Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location au tort du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.
- 9- **CONDITION D'ANNULATION** :
 - **Par le locataire** : Toute annulation doit être notifiée par une lettre recommandée au propriétaire
 - a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'entrée dans les lieux.
 - b) si le preneur ne se manifeste pas dans les 24H qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.
 - c) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
 - **Par le propriétaire** :
Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
- 10- **ABSENCE DE RETRACTATION** : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.
- 10- **ASSURANCE** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.
- 11- **LITIGES** : Toute réclamation relative à l'état du descriptif et à l'état des lieux doit être soumise au propriétaire dans les 3 jours après l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre.
En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis à une association de défense des consommateurs.

La confédération Syndicale des Familles 3, impasse Henri Dunant 30900 NIMES - Tél : 04.66.64.95.48 - Mél : [udcsf30\[@\]la-csf.fr](mailto:udcsf30[@]la-csf.fr).